

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale Saint-Michel (Québec) J0L 2J0 Tél.: (450) 454-4502 Fax.: (450) 454-7508

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016, LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES TAXES DE SERVICES ET LES COMPENSATIONS 2016 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016, 2017 ET 2018

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 7 décembre 2015 à 19h30, à l'édifice municipal situé au 1700, rue Principale, pour :

- Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 ;
- Adopter le règlement relatif à l'imposition d'une taxe spéciale concernant l'excédent de coût du règlement 228.1 ;
- Adopter le règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services et les compensations pour l'année 2016 ;
- Adopter programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

| Fait et donné à Saint-Michel, cejo | our du mois de novembre 2015 |
|------------------------------------|------------------------------|
| Signé: avolus Provost | |
| Caroline Provost | |
| Secrétaire-trésorière adjointe | |

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 8 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)